



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### allocation de fin de formation

Question écrite n° 102386

#### Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la suppression de l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF). Ainsi, jusqu'au 1er janvier 2011, cette allocation, instituée par le décret n° 2009-458 du 22 avril 2009, permettait, à expiration des droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), d'indemniser les personnes achevant une formation qualifiante en vue d'accéder à un emploi. La suppression de l'AFDEF restreint dès lors le champ des reconversions professionnelles offertes aux demandeurs d'emploi, d'autant plus que cette disposition, votée en pleine crise économique, se trouve en complète contradiction avec le discours en faveur du développement de la qualification, la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours professionnels. Elle concourt à maintenir dans la précarité un public en décalage avec les besoins du monde du travail. En effet, de nombreux secteurs (social et médico-social entre autres) restent en flux tendu du fait des difficultés de recrutement de professionnels qualifiés. Il lui demande de bien vouloir le renseigner sur les actions qu'elle entend entreprendre afin de permettre l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur démarche de réinsertion professionnelle par le biais d'une formation professionnelle qualifiante.

#### Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF). Le Gouvernement reste conscient des difficultés auxquelles peuvent être confrontés certains demandeurs d'emploi en formation. Il convient de souligner que les dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi en formation sont en constante amélioration. Ainsi, depuis 2009 et la création de Pôle emploi un nouveau financement a été mis en place pour les demandeurs d'emploi qui n'avaient aucune indemnité, la rémunération de formation pôle emploi (RFPE). En effet, ces formations sont un passeport pour l'emploi. Ainsi, selon une enquête récente, six mois après leur sortie de formation payée par Pôle emploi, 60 % des personnes sont en situation d'emploi. Ce sont, pour 2009, 85 000 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié de ces formations et 120 000 en 2010. Un nombre d'entrées au moins équivalent est prévu pour 2011. Le Gouvernement propose d'élargir le champ des bénéficiaires de la RFPE pour y inclure les demandeurs d'emploi auparavant pris en charge dans le cadre de l'AFDEF en supportant financièrement la moitié du coût de cette mesure. Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a proposé aux partenaires sociaux de continuer à prendre en charge l'autre moitié comme en 2009 et 2010. Il a souhaité également qu'un tel dispositif puisse se mettre en place dans les prochaines semaines et profiter aux demandeurs d'emploi entrés en formation en 2011, avec effet rétroactif. Il concernerait 30 000 personnes cette année.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Touraine](#)

**Circonscription :** Rhône (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102386

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Économie, finances et industrie

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 2011, page 2427

**Réponse publiée le :** 3 mai 2011, page 4616